

**Collège Georges POMPIDOU**

**121 avenue Charles de Gaulle**

**91230 MONTGERON**

**REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GENERALES**

Le présent règlement de consultation comporte 10 articles

Date de publication : 08 mars 2024

Date de remise des offres : 27 mars 2024

**Article 1 – Objet : Organisation d'un séjour en Anjou (Au fil de la Loire) au printemps 2024 (4 jours et 3 nuits sur place) :**

Les dates proposées sont les suivantes :

- Soit la semaine du 17 au 21 juin 2024
- Soit la semaine du 24 au 29 juin 2024
- Soit la semaine du 16 au 20 septembre 2024

Le projet comprendra :

- Le voyage en car de tourisme récent, aller et retour, depuis l'établissement et son utilisation sur place pour effectuer le programme des visites. Le nom de la compagnie de bus devra apparaître dans la proposition.
- L'hébergement en hôtel ou centre de jeunes ou camping, soit sur deux sites différents, soit sur un seul site à proximité d'Angers.
- La pension complète depuis le dîner du jour 2 jusqu'au pique-nique du déjeuner du jour 4.
- L'hébergement et les repas du chauffeur, les frais de parking et d'autoroutes.
- La réservation des visites choisies par le groupe :  
Jour 2 : Visites obligatoires (Château du Clos Lucé Léonard de Vinci et Château de Villandry), visites optionnelles si disponibilité (Châteaux de la Loire Chenonceau et Chambord ; Abbaye de Fontevraud, Troglodytes de Saumur, Château d'Angers, Musée Julien Gracq de Saint Florent le Vieil, Musée Joachim du Bellay de Liré).  
Jour 3 : Visites obligatoires (Machines de l'île de Nantes, Mémorial de l'abolition de l'esclavage Nantes, Chantiers navals de Saint Nazaire, char à voile sur la plage de la Turballe), visite optionnelle en fonction des disponibilités (Océarium du Croisic)
- Les droits d'entrée des visites choisies et les guidages éventuels.
- L'assurance (assistance, santé, rapatriement, bagages) qui couvre les participants durant tout le voyage.

Faire figurer en options :

- L'assurance annulation.
- Le petit-déjeuner
- Le dîner du jour 4 (départ)

Le nombre de participants est de 50 élèves et 5 accompagnateurs.

**Article 2 – Identification de l’acheteur public :**

**Organisme public qui passe le marché :** Collège Georges POMPIDOU, 121 avenue Charles de Gaulle  
91230 MONTGERON

**Pouvoir adjudicateur :** M. MEVA’A Rémy – Camille, Ordonnateur

**Contact administratif :** M. ANDREANI Jean-Louis, Gestionnaire (Tél 01 69 42 32 85, mail [jean-louis.andreani@ac-versailles.fr](mailto:jean-louis.andreani@ac-versailles.fr))

**Personne à contacter pour l’organisation du voyage :** Monsieur TERRIEN Florian (mail [florian.terrien@ac-versailles.fr](mailto:florian.terrien@ac-versailles.fr))

**Article 3 – Procédure de passation :**

Mode : Marché passé selon une procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

Forme : Le marché est composé d’un lot unique et est consultable sur le site de l’AJI France

**Article 4 – Condition de la consultation :**

L’offre prendra la forme d’un devis détaillé et précis listant toutes les prestations mentionnées dans le cahier des charges.

Le devis comprendra une formule « tout compris » afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager sur place.

Le prix sera présenté globalement et individuellement par participant, sans distinction entre élèves et accompagnateurs (le prix afférent aux accompagnateurs ne pourra comporter une quelconque gratuité).

Validité de l’offre : 60 jours

Assurance : Le prestataire doit justifier d’une assurance tous risques contractée auprès d’une compagnie agréée le garantissant contre les dommages aux personnes.

L’offre indiquera clairement :

- Les frais et conditions d’annulation
- Les conditions particulières de report ou d’annulation en cas de décision préfectorale ou ministérielle d’interdiction de voyage scolaire pendant la période prévue.
- La prestation complémentaire « assurance annulation individuelle et groupe »

**Article 5 – Modalités de règlement :**

Le mode de règlement est le mandat administratif. La facture sera déposée sur l’application CHORUS. Elle portera les mentions légales et mentionnera le montant HT, le montant de la TVA et le montant TTC.

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du lycée Rosa Parks de Montgeron.

La proposition devra mentionner si un acompte est demandé. Le versement du solde interviendra à l'issue de la prestation.

**Article 6 : Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuses appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 50 %
- Qualité des services associés : 50 %

**Article 7 : Conditions de résiliation :**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles 47, 93 et 98 du Code des marchés publics.

**Article 8 : Litiges :**

Tout différend survenant à l'occasion du marché devra être porté à la connaissance du pouvoir adjudicateur ou au contact administratif préalablement à la mise en œuvre de la procédure contentieuse.

Dans le cas où, en cours d'exécution, un différend n'a pu trouver de solution amiable, le marché sera dénoncé par l'une des parties au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de recours contentieux, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Versailles.

Le marché pourra être déclaré infructueux en cas d'offre inappropriée, irrégulière. Dans ce cas, aucun recours ne sera possible.

**Article 9 – Conditions de dépôt des offres :**

Documents contractuels :

- Le présent document paraphé justifiant de la prise de connaissance de l'engagement
- La proposition chiffrée de l'offre
- La copie de l'attestation d'assurance professionnelle
- La copie du certificat d'immatriculation

Transmission :

Le dossier contenant les documents contractuels de l'offre sera transmis sur la plateforme de l'AJI France.

La date de réception des offres est fixée au 27 mars 2024 à 12 h 00.

**Article 10 – Attribution du marché**

L'avis d'attribution sera diffusé sur le site de l'AJI France